

6.6

Placements

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds de placement immobilier BTB	15 mars 2011	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador
Banque de Montréal	10 mars 2011	Ontario
Corporation de revenu Indice Québec	10 mars 2011	Ontario
Financière Sun Life inc.	10 mars 2011	Ontario
Gazit America Inc.	10 mars 2011	Ontario
Gold Participation and Income Fund	17 mars 2011	Ontario
Groupe d'OPC AGF	15 mars 2011	Ontario
Fonds de petite capitalisation opportunités canadiennes AGF		
Fonds AGF axé sur les marchés émergents		
Invesco Trimark	15 mars 2011	Ontario
Catégorie Portefeuille de revenu diversifié Tacticiel Invesco		
Catégorie Portefeuille de revenu équilibré		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Tacticiel Invesco Catégorie Portefeuille de croissance équilibré Tacticiel Invesco Catégorie Portefeuille de croissance Tacticiel Invesco Catégorie Portefeuille de croissance maximum Tacticiel Invesco		
Parallel Energy Trust	11 mars 2011	Alberta
Sprott Physical Gold Trust	14 mars 2011	Ontario
Sunstone U.S. Opportunity (No. 4) Realty Trust	15 mars 2011	Colombie-Britannique
Sunstone (No. 4) Limited Partnership		

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds COTE 100 Premier Fonds COTE 100 US Fonds COTE 100 Revenu Fonds COTE 100 Grandes Sociétés canadiennes (parts de catégorie Ordinaire et Gestion) Fonds COTE 100 EXCEL Fonds COTE 100 REA II (parts de catégorie Ordinaire seulement)	14 mars 2011	Québec
FNB Horizons Alphapro	14 mars 2011	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
FNB de revenu amélioré en actions Horizons AlphaPro <i>(auparavant FNB de revenu amélioré de sociétés financières cdn Horizons AlphaPro)</i>		
Fonds Iman de Global	11 mars 2011	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».
Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds McLean Budden Fonds d'actions canadiennes McLean Budden Fonds à revenu élevé McLean Budden Fonds d'actions américaines McLean Budden Fonds d'actions mondiales McLean Budden	11 mars 2011	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».
Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou

simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
BAC Canada Finance Company (auparavant, Merrill Lynch Canada Finance Company)	4 mars 2011	28 septembre 2009
BAC Canada Finance Company (auparavant, Merrill Lynch Canada Finance Company)	4 mars 2011	28 septembre 2009
BAC Canada Finance Company (auparavant, Merrill Lynch Canada Finance Company)	4 mars 2011	28 septembre 2009
Banque Nationale du Canada	10 mars 2011	14 mai 2010
Banque Royale du Canada	8 mars 2011	23 septembre 2009
Capital Power Corporation	10 mars 2011	13 avril 2010
Rogers Communications Inc.	8 mars 2011	30 novembre 2009

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas. Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org. Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* (« Règlement 45-106 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Afri-Can, Société de minéraux marins	2011-03-07	1 250 000 bons de souscription	S.O.	7	2	2.30
Almaden Minerals Ltd.	2011-02-24	100 000 actions accréditatives	400 000 \$	1	18	2.3 / 2.5
Banque de Montréal	2011-02-16	billets	9 855 000\$	1	0	2.3
Banque de Montréal	2011-02-17	billets	737 925 \$	1	0	2.3
Burlington Coat Factory Warehouse Corporation	2011-02-24	billets	1 722 350 \$	2	2	2.3
Colt Resources Inc.	2010-10-28	9 999 297 unités	3 499 754 \$	0	6	2.3
Compass Gold Corporation	2011-03-04	16 666 666 unités	2 000 000 \$	2	42	2.3
Copper Reef Mining Corporation	2011-03-02	7 630 000 unités accréditatives et 1 721 004 unités	2 104 088 \$	3	21	2.3
Corporation Prosys Tech	2011-02-08	18 843 020 actions ordinaires catégorie A	942 152 \$	1	0	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Exploration Lounor inc.	2011-02-23	1 980 000 actions ordinaires accréditives, 220 000 actions ordinaires et 2 200 000 bons de souscription	220 000 \$	17	0	2.3
Fonds de Démarrage Centria Capital, s.e.c.	2011-02-22	520 000 parts	5 200 000 \$	1	0	2.3
Hovnanian Enterprises, Inc.	2011-02-09	250 000 actions ordinaires de catégorie A	1 062 500 \$	1	1	2.3
KHD Humboldt Wedag International AG	2011-02-21	213 247 actions ordinaires	1 298 674 \$	3	39	2.3
Living Well Fund I, Limited Partnership	2011-02-28	50 000 000 unités	48 695 000 \$	37	32	2.3 / 2.10
Minéraux Maudore Ltée	2011-02-16	547 625 unités	4 381 000 \$	33	0	2.3
Mines Virginia Inc.	2011-02-25	200 000 actions accréditives	2 500 000 \$	15	0	2.3
Oceanic Iron Ore Corp.	2010-11-30	80 535 000 actions ordinaires et 34 962 500 bons de souscription	35 576 500 \$	1	124	2.3 / 2.5 / 2.13
Online Disruptive Technologies Inc.	2011-02-24	45 000 actions ordinaires	450 \$	7	2	2.3
Optimer Pharmaceuticals Inc.	2011-02-16	900 000 actions ordinaires	9 981 000 \$	1	0	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Ressources Conway inc.	2011-02-25	5 304 000 unités accréditatives et 936 000 unités	312 000 \$	30	0	2.3
Ressources Explor Inc.	2011-02-21	400 000 actions ordinaires et 400 000 bons de souscription	200 000 \$	0	1	2.3
Ressources Métanor Inc.	2011-02-18	8 091 668 unités	2 427 500 \$	1	7	2.3
Ressources Threegold Inc. (Les)	2011-03-03	166 667 actions ordinaires	60 000 \$	0	1	2.13
Société d'Exploration Minière Vior Inc.	2011-02-14	33 376 actions ordinaires	6 049 \$	1	0	2.14
Swisher Hygiene Inc.	2011-02-23	12 262 500 reçus de souscription	58 246 875 \$	1	61	2.3
UBS AG, London Branch	2011-02-08	billets	153 817 \$	1	0	2.3
Ultra Lithium Inc.	2011-02-17	7 500 000 unités	750 000 \$	3	32	2.3 / 2.5
Vermillion Energy Inc.	2011-02-10	billets	225 000 000 \$	10	79	2.3
Walton Southern U.S. Land 2 Investment Corporation	2011-02-18	86 880 actions ordinaires	868 800 \$	1	34	2.3 / 2.9 / 2.24
Zelos Therapeutics Inc.	2010-10-15, 2011-01-22 et 2011-02-14	billets	1 055 041 \$	1	4	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Zenyatta Ventures Ltd.	2010-02-01, 2010-03-24, 2010-04-28, 2010-06-16 et 2010-11-24	10 050 000 actions ordinaires, 1 000 000 d'unités accréditives, 1 000 000 d'actions ordinaires accréditives et 10 740 000 unités	3 710 048 \$	2	57	2.3
ZoomMed Inc.	2011-02-17	3 500 000 actions ordinaires	700 000 \$	11	0	2.3 / 2.12

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Hard Assets 2X Fund Ltd.	2010-02-01 2010-03-01 2010-05-01	1 431 actions de catégorie A série 7 612 actions de catégorie B série 2 586 actions de catégorie B série 3	2 712 809,60 \$	1	1	2.10
Kinsale High Yield Strategies Fund	2010-09-30, 2010-10-01, 2010-10-29, 2010-11-30, 2010-12-16 et 2010-12-31	3 482 114,28 parts	26 083 600 \$	1	21	2.3
Marret Investment Grade Hedge Fund	2010-03-09, 2010-03-10 et 2010-04-29	2 620 273,66 parts	27 110 850,05 \$	3	289	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
MFS Global Equity Fund	2010-01-01 au 2010-12-31	61 676 374,62 parts	603 246 273,48 \$	7	6	2.3
MFS International Equity Fund	2010-01-01 au 2010-12-31	36 996 690,12 parts	316 091 131,33 \$	2	3	2.3
OCP Debt Opportunity International, Ltd.	2010-01-04 au 2010-12-01	10 185,68 actions de catégorie A	10 617 192 \$	2	7	2.3
Peregrine Investment Management Fund L.P.	2010-01-01 au 2010-12-31	1 844,02 parts	6 455 000 \$	1	24	2.3, 2.10, 2.19
Phillips, Hager & North Absolute Return Fund	2010-01-01 au 2010-12-31	16 568 200,48 parts	212 381 354,08 \$	52	902	2.3
Phillips, Hager & North High Grade Corporate Bond Fund	2010-01-01 au 2010-12-31	162 162,46 parts	1 634 655,02 \$	1	58	2.3
Phillips, Hager & North Mortgage Pension Trust	2010-01-01 au 2010-12-31	2 064 588,76 parts	21 830 003,62 \$	54	163	2.3
Picton Mahoney Diversified Strategies Fund	2010-01-01 au 2010-12-31	4 872,63 parts de catégorie F	50 000 \$	1	0	2.3
Picton Mahoney Income Opportunities Fund	2010-01-01 au 2010-12-31	24 978,71 parts de catégorie A 238 958,78 parts de catégorie F	2 992 463 \$	91	1	2.3, 2.10
Picton Mahoney Long Short Equity Fund	2010-01-01 au 2010-12-31	14 342,33 parts de catégorie A 5 993,98 parts de catégorie F	445 199,46 \$	12	2	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Picton Mahoney Market Neutral Equity Fund	2010-01-01 au 2010-12-31	230 142,37 parts de catégorie A 131 993,37 parts de catégorie F	7 756 390,24 \$	132	13	2.3, 2.10
Schroder Emerging Markets Fund (Canada)	2010-01-01 au 2010-12-31	Parts	20 817 206 \$	1	0	2.3
Schroder ISF Emerging Market Debt Absolute Return	2010-02-24	802 310,65 parts	26 358 988 \$	1	0	2.3
Sprott Absolute Return Income Fund	2010-01-01 au 2010-12-31	1 577 159,46 parts	16 112 671,69 \$	3	177	2.3, 2.10
Sprucegrove Global Pooled Fund	2010-01-01 au 2010-12-31	14 758 575,35 parts	185 820 147,98 \$	2	13	2.3
Sprucegrove Global Pooled Fund (Pension)	2010-01-01 au 2010-12-31	12 124 208,14 parts	224 132 185,25 \$	3	15	2.3
Sprucegrove International Pooled Fund	2010-01-01 au 2010-12-31	3 837 326,78 parts	332 239 842,84 \$	4	18	2.3
Sprucegrove Special International Pooled Fund	2010-01-01 au 2010-12-31	2 149 276,11 parts	254 492 033,91 \$	2	10	2.3
Vantage Fund (The)	2010-03-01, 2010-04-01, 2010-05-01, 2010-07-02, 2010-10-01, 2010-11-01 et 2010-12-01	263 996,77 parts de catégorie A	30 156 842,30 \$	1	134	2.3
Vision Opportunity Fund Limited Partnership 2	2010-01-01 au 2010-12-31	4 616,80 parts	5 970 000 \$	2	20	2.3

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Capital Power Corporation

Vu la demande présentée par Capital Power Corporation (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 7 mars 2011 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu les articles 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

Vu le *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* (le « Règlement 51-102 »);

Vu le *Règlement 14-101 sur les définitions* et les termes définis suivants :

« documents visés » : les états financiers annuels vérifiés comparatifs de l'émetteur ainsi que le rapport de gestion qui les accompagne pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010;

« placement » : le placement de 9 315 000 actions ordinaires de l'émetteur qui s'effectuera par la voie d'une prise ferme dont la clôture est prévue le ou vers le 17 mars 2011;

« prospectus » : le prospectus simplifié préalable de base de l'émetteur daté du 13 avril 2010 qui vise le placement d'un montant en capital global de 1 000 000 000 \$CA en actions ordinaires et en reçus de souscription échangeables contre des actions ordinaires et/ou d'autres titres de l'émetteur, ainsi que toute modification de celui-ci;

« supplément de prospectus » : le supplément de prospectus relatif au placement que l'émetteur entend déposer le ou vers le 10 mars 2011;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

Vu la demande visant à obtenir une dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française des documents visés (la « dispense demandée »);

Vu les déclarations suivantes :

1. l'émetteur est un émetteur assujéti dans chacun des territoires du Canada;
2. la version anglaise des documents visés a été déposée sur SEDAR le 9 mars 2011;
3. les documents visés seront intégrés expressément par renvoi dans le prospectus et le supplément de prospectus;
4. tout document intégré par renvoi dans un prospectus fait partie intégrante de celui-ci;

5. le volume des documents visés conjugué au court délai entre le dépôt sur SEDAR de leur version anglaise et le dépôt du supplément de prospectus empêchent l'émetteur d'en fournir une version française au moment du dépôt du supplément de prospectus;
6. tous les documents pour lesquels une version française est exigée par la législation en valeurs mobilières du Québec seront traduits;

Vu les autres déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée aux conditions suivantes :

1. le supplément de prospectus contiendra une mention à l'effet que la version française des documents visés sera disponible sur SEDAR au plus tard le 14 mars 2011;
2. la clôture du placement n'aura pas lieu avant l'expiration d'un délai de deux (2) jours ouvrables suivant le dépôt de la version française des documents visés sur SEDAR.

Fait à Montréal, le 9 mars 2011.

Patrick Théorêt
Chef du Service du financement des sociétés

Décision n°: 2011-FS-0050

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas. Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org. Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».